

propose un plan d'action constitué des éléments suivants :

- 1) promouvoir un point de vue organisationnel régional (pour permettre la coopération et les échanges d'information);
- 2) créer un mécanisme de coordination nationale (pour coordonner la coopération entre les organismes et permettre un débat ciblé sur la prolifération des armes légères);
- 3) consolider les capacités (former les corps policiers, améliorer les interventions policières et douanières et les collectes de renseignements);
- 4) échanger de l'information sur les pratiques de délivrance de permis ou de licences (pour fournir des renseignements sur les zones grises qui favorisent le trafic illicite);
- 5) entreprendre davantage de recherches allant au-delà du carcan offre/demande et incluant les armes qui sont déjà en circulation (p. ex., pour couvrir la question des sources, du transit et des pays et régions d'utilisation finale);
- 6) élaborer des banques d'information centralisées sur les armes saisies;
- 7) développer des technologies améliorées pour les inspections douanières aux principaux points d'entrée;
- 8) rechercher les relations entre l'accessibilité des armes et la violence;
- 9) mener une campagne internationale pour sensibiliser le public aux armes de petit calibre vues comme une menace à la sécurité internationale;
- 10) utiliser des moyens de pression internationaux pour assurer la conformité avec les ententes de désarmement (particulièrement celles qui concernent le relèvement à l'issue d'un conflit);
- 11) étudier les organisations criminelles transnationales et les marchés clandestins (pour comprendre la nature des réseaux utilisés pour transférer des armes illicitement);
- 12) étudier les habitudes des groupes internationaux qui demandent des armes d'auto-défense (p. ex., les services de sécurité du secteur privé);
- 13) créer des mécanismes renforcés de coordination des initiatives régionales en matière de contrôle des armements pour faciliter la mise en commun de l'information;
- 14) détruire les surplus d'armes légères;
- 15) fournir l'aide requise pour réduire la production des armes légères dans les pays producteurs;
- 16) encourager la gestion responsable des armes en circulation;
- 17) encourager les organismes d'aide internationaux à étudier l'incidence des armes de petit calibre sur leurs activités (dans la ligne des campagnes organisées pour combattre les mines terrestres antipersonnel).

817. Gamba, Virginia avec la collaboration de Sarah Meek, éd. *Society Under Siege: Illicit Responses to Illicit Arms*. Toward Collaborative Peace Series, Vol. II. Afrique du Sud, Institute for Security Studies, août 1998.

Selon Gamba et Meek, en quelques années le nombre d'initiatives nationales, régionales et internationales portant sur les armes légères a fait un bond spectaculaire. Les auteurs prétendent que « la complexité du fléau que constitue la prolifération des armes de petit calibre est telle qu'il sera difficile de lancer un projet international unique susceptible de mobiliser toutes les ressources pour la résolution du problème ». Selon elles, c'est plutôt sur